



Breuillet

Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau
Canton de Dourdan

ARRETE DU MAIRE

AM/047/2024

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE
À UN ADJOINT DURANT LES ABSENCES DE MADAME LE MAIRE**

Le Maire de BREUILLET,

Vu les articles L 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle PEREZ, 4^{ème} Adjointe au Maire, durant les absences de Mme le Maire **du 10 au 25 août inclus 2024 inclus.**

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 10 août 2024.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

M. Le Sous-préfet de Palaiseau,
Mme Isabelle PEREZ, 4^{ème} Adjointe au Maire.

Fait à Breuillet le 12 juillet 2024.



Mme Le Maire

Veronique MAYEUR